



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5020756**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/01/2025 10H36 C:025094 I:39352  
V/REF : 977170  
V/Email reçu le Mercredi 08/01/2025 à 10H36

SEMCODA  
Agence de Trévoux  
Le Grandiflora  
21 RUE DES MAGNOLIAS  
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 07145  
IMMEUBLE : RUE DU LAVOIR -7145  
113, RUE DU LAVOIR  
.  
01330 AMBERIEUX EN DOMBES

Vaulx en Velin, le 25 Février 2025

Référence Marché: M\_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N113 LAVOIR - BAT 4 - LOGEMENT DE M DELSAUX AU 1ER ETAGE TEL

MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE D'AIR AU NIVEAU DE LA PORTE-FENETRE DU SEJOUR  
Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Travaux de menuiserie

LE 15/01 A 16H00 :  
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR DELSAUX AU 1ER ETAGE  
MISE EN PLACE DE JOINT POUR ETANCHEITE SUR CHAQUE PORTE FENETRE ET  
DOUBLE PORTE FENETRE DU LOGEMENT  
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

PREVOIR :  
- REMPLACEMENT DE 3 GRILLES PORTE FENETRE  
- REGLAGE PORTE DE GAINTE TECHNIQUE  
- LE REMPLACEMENT POIGNEE PORTE PALIERE  
- REGLAGE DE LA CREMONE DE 4 PORTES FENETRES  
REPLI DU CHANTIER

LE 04/02 A 16H00 :  
ARRIVEE SUR PLACE, L'OCCUPANT NOUS DEMANDE DE REPROGRAMMER UN  
RENDEZ-VOUS COMPTE TENU DE L'ARRIVEE A 16H DE NOTRE PERSONNEL

LE 12/02 A 14H45 :  
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR DELSAUX AU 1ER ETAGE  
REMPLACEMENT DE 3 GRILLES D'AERATION  
REGLAGE DE 4 PORTES FENETRES  
REGLAGE DE LA PORTE DE LA GAINTE TECHNIQUE  
NETTOYAGE DES LIEUX

**OBSERVATIONS** : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 13/02/25 à 15H09 adelaidedurand-juillard@se

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

MP LCOMPTER Email envoyé le 13/02/25 a 15H09 Mme C. GIROND

SW LCOMPTER Email envoyé le 21/01/25 a 14H52 adelaidedurand-juillard@se

PREVOIR :

- REMPLACEMENT DE 3 GRILLES PORTE FENETRE
- REGLAGE PORTE DE GAINTE TECHNIQUE
- LE REMPLACEMENT POIGNEE PORTE PALIERE
- REGLAGE DE LA CREMONE DE 4 PORTES FENETRES

SW LCOMPTER Email envoyé le 21/01/25 a 14:52 Mme A. DURAND JUILLARD

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U.  | HT     |  |
|--------------------------|------------------------------------------|------|-------|--------|--|
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01   | 2    | 71,61 | 71,61  |  |
| 3,00                     | MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch. | 2    | 51,15 | 153,45 |  |
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01   | 6    | 71,61 | 71,61  |  |
| 4,00                     | MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre    | 51   | 51,15 | 204,60 |  |
| 1,00                     | MS00053-Reglage de porte de hall/ext.    | 51   | 51,15 | 51,15  |  |
| 3,00                     | MS00054-Création entrée d'Air pour VMC   | 51   | 61,38 | 184,14 |  |
| TOTAL H.T. ....          |                                          |      |       | 736,56 |  |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                          |      |       | 73,65  |  |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                          |      |       | 810,21 |  |

**Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5020756**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*



## Bon de Commande

N° : 977170 du 07/01/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE TREVoux  
21, rue des Magnolias  
Le Grandiflora  
01600 TREVoux  
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MR DELSAUX Quentin

113 RUE DU LAVOIR

Bâtiment 4

01330 AMBERIEUX EN DOMBES

### Référence de la Demande

N°: 795 354 du 16/12/2024

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.82.52.17.81

07145-00004-00004-00014 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 16/11/2021

### Délai

Date limite exécution : 22/01/2025

### Observations

bc validé par Colette Girond

Tel - 06-82-52-17-81

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                                                                             | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA     | Total TTC |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|------------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                                                                                       | 1,00 | 70,79 | 70,79 | 7,08       | 77,87     |
| MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre<br>compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone,<br>gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu<br>et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions<br>PASSAGE D AIR PF SEJOUR | 1,00 | 50,57 | 50,57 | 5,06       | 55,63     |
|                                                                                                                                                                                                                                                   |      |       |       | Total H.T. | 121,36    |
|                                                                                                                                                                                                                                                   |      |       |       | Total TVA  | 12,14     |
|                                                                                                                                                                                                                                                   |      |       |       | Total TTC  | 133,50    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 07/01/2025

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **113 RUE DU LAVOIR Bâtiment 4 01330 AMBERIEUX EN DOMBES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **TREVOUX**

le **08/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 977170